

## LES CANADIENS DE L'OUEST

JEAN-BAPTISTE FARIBAULT

III  
(Suite)

Faribault se lia d'amitié durant l'hiver de 1804-05 avec un traiteur du nom de Campbell, qui demeurait à environ quinze milles des Petits Rapides. Campbell trafiquait pour son propre compte, et il avait à son service deux commis dont l'un, du nom de Décoteaux, avait épousé une sauvage. Cette fille des bois était loin d'être de mœurs irréprochables, et son mari lui ayant à maintes reprises vivement reproché son inconduite, elle conçut contre lui un vif ressentiment qu'elle réussit à faire partager à son père. Celui-ci, une fois dominé par la passion de la vengeance, était capable de se porter aux dernières extrémités, et il profita du moment où Décoteaux était sans armes et sans défiance pour le massacrer froidement ainsi que l'autre commis, le seul témoin de sa vengeance. Campbell était convaincu que cet indien avait pu seul commettre une action aussi horrible, et il l'accusa hautement de ce crime. Cette dénonciation était un acte de courage, car vindicatif comme l'était ce barbare, Campbell courait risque, dans l'isolement où il se trouvait, de périr de la main même qui avait donné la mort à ses deux commis. Peu de jours après, l'indien accompagné de ses proches se dirigea, en effet, vers la demeure de Campbell pour se venger de son courageux accusateur. Campbell savait bien qu'on tenterait de ne pas l'épargner, et aidé de Faribault et de quelques autres amis, venus à sa rescousse, il se prépara à repousser les assaillants avec son énergie ordinaire. Les indiens entourèrent d'abord la maison de Campbell en faisant entendre de grands cris, puis le chef de cette bande sanguinaire escalada le toit de l'habitation et commença à renverser les pierres de la cheminée. Mal lui en prit, car une balle que lui lança Campbell l'étendit raide mort; un autre de ses compagnons fut blessé au nez, et les autres, animés d'une crainte salutaire, décampèrent en toute hâte. Faribault et Campbell ne s'éloignèrent pas de la maison pendant plusieurs jours, de crainte d'être surpris et assassinés par les parents des victimes.

Faribault eut à déplorer quelque temps après la mort prématurée de son ami Campbell. Celui-ci ayant eu un différend très-vif avec l'un des agents de la Compagnie du Nord-Ouest, du nom de Crawford, le père de son adversaire épousa sa querelle et le provoqua à un duel. Campbell était brave, bon tireur, d'une taille herculéenne, tandis que son antagoniste était grêle, décrépît, et ne semblait pas de force à se mesurer avec lui. Campbell accepta le défi malgré les vives représentations de ses amis, et les deux adversaires, escortés de leurs témoins, se rendirent à Mackinaw, et de là à une petite île, à l'embouchure de la rivière Ste. Marie, près de l'île Drummond, pour y vider leur différend. Cette lutte qui semblait si inégale trompa toutes les prévisions. Au premier coup de fusil, Campbell tomba frappé mortellement, tandis que Crawford ne fut que légèrement blessé. Les descendants des deux rivaux ne semblent pas avoir hérité de leurs haines, car le petit-fils de Crawford, un nommé Lachapelle, de Wabaska (Minnesota), a épousé la petite-fille de Campbell.

Après trois années de séjour aux Petits Rapides, Faribault, las de son isolement, épousa une métisse, fille d'un M. House, ci-devant surintendant des affaires des sauvages. Il avait alors trente-et-un ans, et sa femme vingt-deux. Son mariage le fit renoncer à l'idée de retourner au pays

natal, et le décida de se fixer définitivement au milieu des solitudes de l'Ouest.

En 1805, Faribault noua des relations très-amicales avec le lieutenant Pike, chargé par les Etats-Unis de faire le choix d'un site sur les bords de la rivière St. Pierre afin d'y construire un fort, qui ne fut érigé cependant qu'en 1819. Le lieutenant Pike explorait en même temps le haut du Mississipi, à la tête d'une petite bande de soldats, et il donna aux sauvages de l'Ouest, par sa ferme attitude, une haute idée de la force des Etats-Unis.

Des hostilités ayant éclaté dans l'automne de 1808 entre les Sioux des Petits Rapides et les Chiffewas, Faribault crut devoir aller passer l'hiver suivant au milieu des Sioux Yankton, qui habitaient les bords de la rivière Des Moines. Il courut beaucoup de dangers en se rendant à ce poste, car la tribu des Iowas l'arrêta au passage dans le but de l'obliger à trafiquer au milieu d'elle. Faribault ne voulant pas se prêter à leur demande, les Iowas menacèrent de le tuer, de s'emparer de ses marchandises, et ils en auraient certainement fait un mauvais parti, sans l'apparition d'une bande considérable de Sioux Yankton, qui l'escortèrent jusqu'au poste de la Compagnie. Il fit des affaires très-lucratives durant l'hiver, et il put expédier le printemps suivant à Mackinaw, une abondante cargaison de pelletterie.

Après dix années de service dans la Compagnie du Nord-Ouest, Faribault crut devoir mettre à profit son expérience et son influence sur les sauvages pour faire la traite à son propre compte. Il alla se fixer dans ce but à la Prairie du Chien, poste important, fréquenté principalement par les Winnebogoës, les Renards et les Sioux de la bande Wakpa Koota. Il y fit durant plusieurs années un commerce important, qui lui donna des bénéfices considérables. Ce genre de vie offrait plus d'un danger, car Faribault fut sérieusement blessé un jour par un coup de couteau que lui enfonça un Winnebogo ivre, auquel il refusait de la boisson.

En outre de la traite, Faribault échangeait des marchandises avec du plomb provenant des mines qu'exploitait son ami et compatriote Dubuque, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la capitale de l'Iowa. Il faisait ensuite transporter ce minerai dans des barges à St. Louis, où il le vendait à gros profits. Le trajet de la Prairie du Chien à St. Louis prenait alors quinze jours en moyenne.

## IV

Lorsque la guerre de 1812 éclata, les autorités anglaises firent de grands efforts pour engager les sauvages de l'Ouest à prendre les armes contre les Américains. Comme l'on savait que les traiteurs Canadiens avaient une influence considérable sur ces tribus, on leur offrit des commissions d'officiers pour stimuler leur dévouement à la cause britannique, et tous les acceptèrent à l'exception de Faribault et de Provencolle, qui avouaient hautement leurs sympathies pour les Etats-Unis.

Le colonel McColl ayant été informé du refus de Faribault de servir sous le drapeau Anglais, le fit arrêter et amener prisonnier à bord d'une canonnière, commandée par le capitaine Henderson, et qui transportait à la Prairie du Chien deux cents soldats qui avaient pour mission d'en déloger la garnison Américaine. On voulut forcer Faribault à prendre les rames à son tour, mais il répondit fermement qu'un gentilhomme comme lui ne devait pas condescendre à faire le service de simples matelots. Le capitaine Henderson fit part au colonel McColl de cette fière réponse, mais ce dernier, au lieu de punir Faribault de ce refus d'obéissance, admira son courage et sa fermeté, le reçut à bord de son propre

bateau, et le traita avec tous les égards possibles.

Les soldats anglais joints aux Canadiens et aux sauvages se préparèrent, dès leur arrivée à la Prairie du Chien, à attaquer la garnison américaine. A leur approche, les familles qui demeuraient en dehors du fort, abandonnèrent précipitamment leurs foyers, et la femme de Faribault, accompagnée de ses enfants, partit en canots avec plusieurs de ses amies pour aller se réfugier à Winnona (la fille aînée). Cette courageuse épouse croyait son mari à Mackinaw et ne songeait nullement qu'il était entre les mains de l'ennemi qui venait s'emparer de la Prairie du Chien.

Le fort fut bombardé pendant trois jours et se rendit après une résistance très-énergique. La garnison américaine fut faite prisonnière et deux cents soldats anglais la remplacèrent au fort. Après la capitulation, Faribault fut relâché sur parole, mais il n'échappa aux mains de l'ennemi que, pour mieux sentir encore combien son hostilité à la cause britannique lui avait été funeste.

Les Winnebogoës avaient durant le siège détruit de fond en comble sa maison, enlevé ou tué ses bestiaux, et fait un pillage complet de toutes ses marchandises, qui avaient une valeur de \$15,000. Pour comble de malheur, les sauvages s'étaient aussi emparé de tout le minerai de plomb qu'il avait laissé sous les soins de Dubuque pour se le distribuer entre eux.

Et ce ne fut que quelques jours après ce funeste événement qu'il apprit que sa famille, dont le sort commençait à lui inspirer de sérieuses alarmes, s'était réfugiée à Winnona.

Cette perte désastreuse ruinait Faribault du coup et lui enlevait en un jour le fruit de longues années de course et de travail pénibles; elle ne put cependant abattre son indomptable courage, et il se mit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur pour réparer les brèches faites à sa fortune.

La bande de Sioux au milieu de laquelle sa femme avait trouvé un asile sûr, manifesta hautement ses sympathies à l'ancien traiteur en lui emportant du gibier en abondance et une quantité considérable de pelletteries.

Lorsque la paix fut signée entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le commandant de la garnison anglaise à la Prairie du Chien mit le feu aux bâtiments du fort et transféra ses quartiers à Mackinaw. Mais le fort fut rebâti le printemps suivant par un détachement de carabiniers américains, commandé par le colonel Chambers, qui y tint garnison.

Faribault qui avait toujours été jusque là chaud admirateur des institutions américaines, se fit naturaliser citoyen des Etats-Unis, et prit quelque temps après une part très-active à l'organisation d'une compagnie de milice dont il devint premier lieutenant.

JOSEPH TASSÉ.

(La fin au prochain numéro.)

## TRAITE POSTAL

Un traité important par les nombreux intérêts qu'il embrasse vient d'être signé entre notre gouvernement et celui des Etats-Unis.

Cette mesure, dont nous empruntons les clauses à la circulaire du Maître-Général des Postes, prendra force de loi à partir du 1er février prochain :

10. A et après cette date, le taux de poste du Canada pour la matière de lettres de toutes sortes, excepté pour les paquets cachetés, les patrons d'échantillons, mise à la poste à aucune place de la Puissance, adressé à aucun endroit des Etats-Unis, sera le même que si elle était adressée à aucun endroit du Canada.

20. Ce taux, savoir : trois cents pour chaque demi-once ou fraction d'once pour les lettres, un cent sur les cartes de poste, et le tarif de poste canadien ordinaire qui pourra de temps à autre être autorisé, sur les papiers-nouvelles

des bureaux de publication, les papiers passagers de matière imprimée, divers et de toutes sortes, doivent, dans tous les cas, être payés en avant en entier, comme règle, par des estampilles de poste, sans quoi ils ne seront pas expédiés.

30. Lorsque la matière aura été ainsi payée en entier et en avance, aucun taux *extra* ne sera chargé aux Etats-Unis où elle sera délivrée.

40. Si aucune lettre, papier-nouvelle ou autre matière de malle est adressée du Canada aux Etats-Unis, sans être payée ou sans l'être pleinement, elle devra être immédiatement envoyée au bureau des lettres mortes, avec la raison *unpaid* ou *unsuccessfully prepaid* marquée dessus.

50. Le taux d'enregistrement pour les lettres adressées aux Etats-Unis, continuera d'être de cinq cents, qui devra être payé d'avance au moyen d'estampilles de poste, en outre des frais de poste ordinaires sur les lettres.

60. Les lettres et toutes autres matières de poste venant des Etats-Unis au Canada seront sujettes à des règlements semblables. Rien de ce qui aura été mis aux Etats-Unis en destination pour le Canada ne sera expédié sans avoir été entièrement payé d'après le tarif postal des Etats-Unis, et lorsque la matière de malle est ainsi payée d'avance et expédiée, aucune autre charge *extra* ne sera faite pour qu'elle soit délivrée ici.

Ces règlements n'autorisent pas l'échange des paquets cachetés, ni des paquets de patrons ou d'échantillons, mais il est entendu qu'on pourvoira sous peu au transport réciproque de petits paquets, d'échantillons et de patrons de marchandises, et avis en sera donné aux maîtres de poste.

D. A. MACDONALD,  
Maître-Général des Postes.

## NÉCROLOGIE

Est décédée, à l'Islet, mardi, le 12 janvier, chez sa fille, Madame veuve Casgrain, Dame Catherine Perrault, veuve de l'Honorable Amable Dionne, âgée de 88 ans. Sa longue vie s'est écoulée dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes. Elle a vu mourir son vénérable époux et cinq de ses enfants; mais elle a laissé sur cette terre une nombreuse postérité vivante, à laquelle sa mémoire est bien chère. Lors de sa mort, sa famille comptait encore cinq enfants vivants, trente-six petits enfants et quarante arrière petits enfants.

## VARIÉTÉS

La France n'a jamais été mieux servie que par ses maîtres.

Le ridicule ne tue que par derrière; qui l'affronte, l'esquive.

Eh bien! et vos enfants?  
Mariés depuis cinq ans! Ils s'aiment comme au premier jour!  
Ce n'est plus une lune, mais un lustre de miel!

Les partis sont comme les femmes: ils sont sensibles à la fidélité qu'on leur tient assurément, mais ils le sont bien davantage à l'infidélité qu'on fait au voisin en leur faveur.

On juge un jeune vaurien qui, malgré son âge, en est à sa cinquième ou sixième condamnation.

—Accusé, dit le président, vous êtes jeune, vous pourriez travailler. Qui vous entraîne donc dans cette voie funeste qui vous a déjà amené plusieurs fois sur ce banc? Sans doute les mauvaises compagnies!...

—Les mauvaises compagnies? répond l'accusé d'un ton gouaillier. Si on peut dire!... Je passe ma vie avec des magistrats.

## LE MOT DE L'ENIGME

« Ce qu'il y a de plus digne d'être montré aux hommes, c'est une âme humaine. »  
« The one thing worth showing to mankind is a human soul. »  
(BROWNING.)

## IX

(Suite)

Il me resta de cet entretien une impression profonde et pénible, combattue, toutefois, par l'attrait croissant que m'inspirait Lorenzo. Pendant cette phase de notre vie, je ne pus percevoir que ses nobles et charmantes qualités, la variété étrange de ses facultés et des dons de son esprit, et surtout son amour pour moi, auquel il me semblait ne pouvoir assez répondre. Il eût fallu une dose de pénétration impossible à attendre de mon âge pour soulever ce voile brillant et garder aussi la gaieté